



DÉCISION N° 03/26

PORTANT AJUSTEMENT DU TARIF D'UTILISATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DE MOYENNE TENSION DE LA DISTRIBUTION





- **Vu** la loi n° 48-15 relative à la régulation du secteur de l'électricité et à la création de l'Autorité nationale de régulation de l'électricité, promulguée par le dahir 1-16-60 du 17 chaabane 1437 (24 mai 2016), telle que modifiée et complétée ;
- **Vu** la décision n°02/24 de l'Autorité nationale de régulation de l'électricité (ANRE) du 24 rejeb 1445 (5 février 2024) fixant le tarif d'utilisation du réseau électrique national de transport ;
- **Vu** la décision n° 02/25 de l'Autorité nationale de régulation de l'électricité (ANRE) du 20 chaabane 1446 (19 février 2025) fixant le tarif d'utilisation des réseaux électriques de moyenne tension de la distribution, notamment son article 7 ;
- **Vu** la lettre de l'ANRE en date du 20 janvier 2026 adressée au Haut-Commissariat au Plan (HCP), demandant les données requises pour l'ajustement du tarif d'utilisation des réseaux électriques de moyenne tension de la distribution ;
- **Vu** la lettre du HCP du 26 janvier 2026 relative aux valeurs de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2023, 2024 et 2025 ;



L'Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité (ANRE), décide ce qui suit :



Article premier :

L'ajustement de la grille tarifaire pour l'année 2026 se présente comme suit :

- le tarif d'utilisation des réseaux électriques de moyenne tension de la distribution (TURD) est fixé à **6,07 cDH/kWh** au 1^{er} mars 2026 ;
- la rémunération des services système (TSS) pour la moyenne tension, quant à elle, est identique à celle appliquée aux installations de production d'électricité de sources d'énergies renouvelables raccordées au réseau électrique national de transport et ce, conformément à la décision de l'ANRE n°02/26 du 17 février 2026 portant ajustement du tarif d'utilisation du réseau électrique national de transport au 1^{er} mars 2026.

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'ANRE et au Bulletin Officiel.



Votre Garant d'Énergie

Accessible, Équitable et Durable



العِيْنَةُ الْوَطَبِيَّةُ لِضِيَاطِ الْكَهْرَبَاءِ
NATIONAL ELECTRICITY REGULATORY AUTHORITY

📞 +212 537 56 31 83/84

📍 Espace les Patios, Bât. 2, 5 étage, Av. Annakhil Hay Riad, Rabat.

🌐 www.anre.ma